

# Conditions générales de vente – Studio à Table

Version : v1.1 10072024

## Généralités

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toute offre et vente de biens ou de services. Toute commande implique l'acceptation de plein droit par l'acheteur de ces conditions générales quelles que soient les conditions générales d'achat de l'acheteur, qui ne sont pas opposables au vendeur, même si elles sont communiquées postérieurement aux présentes.

Si l'une des clauses des présentes conditions générales de vente se trouvait nulle ou annulée, les autres clauses n'en seraient pas pour autant annulées. Le fait que le vendeur ne fasse pas application à un moment donné d'un quelconque article des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement des dites conditions générales de vente.

## Clause de Non-opposabilité

Il est expressément convenu que les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent de manière exclusive les relations commerciales entre Studio à Table et ses clients. L'acceptation sans réserve de ces CGV par l'acheteur est une condition sine qua non pour tout achat de biens ou de services proposés par Studio à Table. En conséquence, toute condition contraire posée par l'acheteur sera, à défaut d'acceptation expresse et écrite de Studio à Table, inopposable à ce dernier, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. La non-opposition ou la non-invocation par Studio à Table de l'une quelconque des dispositions des présentes CGV ou de toute condition d'achat de l'acheteur ne saurait être interprétée comme valant renonciation par Studio à Table à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites dispositions ou conditions.

## Identification de la personne morale

- Immatriculation au RCS, numéro 985 028 273 R.C.S. Auch
- Date d'immatriculation 28/02/2024
- Dénomination ou raison sociale Studio à Table
- Forme juridique Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
- Capital social 2 000,00 Euros

## Renseignement relatif à l'activité et à l'établissement principal.

Adresse de l'établissement 42 Rue du Marcadieu 32130 Samatan

## Activité(s) exercée(s) L'activité d'agence de communication à savoir le conseil et l'accompagnement

Dans la création d'identité de marques, le développement, la valorisation et la promotion d'image de marques en interne et/ou externe au moyen de tous Supports de communication, le développement de logiciels et applications, le Conseil, la formation et le coaching en communication digitale.

Date de commencement d'activité 23/02/2024

## Prix hors taxe de la fourniture

Nos produits et prestations de service seront facturés conformément aux conditions indiquées sur l'accusé de réception de commande. Les prix sont donnés hors taxes, les taxes appliquées seront celles en vigueur à la facturation. A titre indicatif, le taux de TVA en vigueur au moment de la rédaction de l'offre est de 20.00%.

## Délai de livraison

Le planning prévisionnel est à préciser après précision du projet. Les délais de livraison prévus dans notre offre ne sont donnés qu'à titre indicatif, les retards éventuels ne donnent pas droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts.

## Réserve de propriété

STUDIO À TABLE se réserve la propriété de l'application, des développements et des créations graphiques jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires ; le paiement effectif (solde de tout compte) s'entend à l'encaissement définitif du prix (loi 80335 du 12 mai 1980).

## Les conditions de paiement

Pour les prestations d'une valeur de moins de 1200.00 € HT.

Il est convenu un échelonnement du paiement en 2 fois comme suit.

1. 30 % d'acompte en début de projet.
2. 70 % à la mise en production du site internet.

Pour les prestations d'une valeur de plus de 1200.00 € HT.

Il est convenu un échelonnement du paiement en 3 fois comme suit.

1. 30 % d'acompte en début de projet.
2. 30 % à la formation pour la mise en place du contenu.
3. 40 % à la mise en production du site internet.

Pour les abonnements, les services sont toujours payables à l'avance selon l'échéancier indiqué sur le devis.

Quelque-soit la nature du règlement, celui-ci s'effectuera par chèque bancaire, soit par virement.

## Garantie et responsabilité

Seuls les développements intégrés par nos soins dans le système sont garantis contre toute panne ou erreur reproductible pour une durée de douze (12) mois à compter de la date de recette.

Cette garantie ne sera applicable que dans la mesure où ceux-ci n'auront pas été modifiés.

## Conditions générales de vente liées à l'hébergement de votre site internet

Le contrat d'hébergement est souscrit pour un an et payable en début d'annualité. La reconduction du contrat se fait par tacite reconduction. Le signataire souhaitant la résiliation du contrat doit en faire la demande dans le délai de préavis prévu de 1 mois.

L'article L136-1 du Code de la consommation traite de la tacite reconduction des contrats. Il oblige les professionnels à informer les consommateurs de leur droit de refuser la tacite reconduction quelque temps avant que celle-ci n'intervienne. Ainsi, depuis le 28 juillet 2005 le professionnel prestataire de services doit obligatoirement informer, par écrit, le consommateur de la possibilité de ne pas reconduire ce contrat, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période durant laquelle le contrat peut être dénoncé par les parties. A défaut de cette information, le consommateur peut, à tout moment et sans pénalité, exercer son droit de résiliation à compter de la reconduction du contrat. Dans ce cas, un délai de 30 jours est imposé au professionnel pour rembourser les sommes versées à titre d'avance par le consommateur. Au-delà de ce délai, les sommes dues sont productives d'intérêts au taux légal. Cette disposition vise à préserver la liberté de choix du consommateur de reconduire ou non un contrat précédemment conclu.

## Devis, commande

Toute commande, y compris celle passée par téléphone ou par télécopie, doit faire l'objet d'une confirmation écrite. La commande pourra s'effectuer en retournant le devis du vendeur, dûment tamponné, signé et revêtu de la mention manuscrite « bon pour accord » ou en adressant un document mentionnant notamment : la nature du service, la quantité, le prix convenu, les conditions de paiement, le lieu de la prestation ainsi que le lieu de facturation pour une prestation ; la quantité, la marque, le type, les références, le prix convenu, les conditions de paiement, le lieu et la date de livraison ou de l'enlèvement s'il est autre que le lieu de facturation, pour une marchandise. Tout additif ou modification de la commande ne lie le vendeur que s'il l'a accepté par écrit. Pour être réputées valables, les commandes doivent être prises par l'entrepreneur/vendeur exclusivement et non par un autre des collaborateurs de Studio à Table. Si, lors d'une précédente commande, l'acheteur s'est soustrait à l'une de ses obligations (défaut ou retard de paiement, par exemple), un refus de vente pourra lui être opposé, à moins que cet acheteur ne fournisse des garanties satisfaisantes ou un paiement à la commande. Aucun escompte pour paiement anticipé ne lui sera alors accordé.

**Pour toute annulation**, même en cas de force majeure, moins de dix jours ouvrés avant le début de la prestation, le montant de la prestation restera exigible en totalité à titre d'indemnité forfaitaire. Néanmoins, si une prestation de nature identique est organisée dans les douze mois, un report sera proposé et l'indemnité susdite sera imputée au coût de cette nouvelle session.

## Prix

Les prix facturés sont ceux établis au jour de la commande sur la base des conditions économiques en vigueur. Sauf mention expresse dans l'offre préalable, ils s'entendent hors frais de mise à disposition et sont valables pour une durée maximale de 2 mois.

Ils s'entendent en euros (€) hors TVA et seront majorés de la TVA et / ou de tous autres impôts similaires qui deviendraient exigibles, au taux applicable au moment de leur exigibilité.

Les délais de livraison sont toujours communiqués en fonction des possibilités d'approvisionnement au moment de l'offre et ne sont donnés qu'à titre indicatif.

## Paiement

Sauf stipulation contraire, il est perçu à la commande une somme de 30% du total de la prestation, à titre d'acompte au sens de la loi. Le vendeur a la possibilité d'effectuer toutes facturations intermédiaires en fonction de l'avancement des travaux.

Le solde est payable à 10 jours de la signature du document constatant l'exécution de la prestation. Lors de l'entrée en relations, le vendeur se réserve le droit d'exiger dès la commande le paiement de l'intégralité de la prestation.

Quel que soit le mode de paiement convenu entre les parties, le paiement ne sera considéré comme réalisé qu'après encaissement effectif du prix. Le paiement par chèque ne peut se faire que par chèque exprimé en euro et tiré sur une agence bancaire française.

En cas de paiement partiel, celui-ci sera imputé en priorité sur les pénalités de retard, puis sur les échéances courantes par ordre d'ancienneté décroissante.

En cas de non-paiement, même partiel, à l'échéance, le vendeur se réserve le droit de résilier le contrat ou de suspendre l'exécution des prestations en cours.

# Conditions générales de vente liées à la délégation d'hébergement de sites internet

## Objet

L'objet du présent contrat concerne la délégation d'hébergement du (des) site(s) internet comme indiqué sur le contrat, dont le propriétaire est le client. Le contrat définit une prestation de services informatiques concernant la gestion de l'hébergement via des prestataires tiers et la liaison avec les équipes techniques des hébergeurs pour assurer l'accessibilité du site via le réseau Internet.

## Obligations du client

Le client est seul responsable des données hébergées sur son site. Le client garantit Studio à Table contre tout recours ou réclamation de toute personne en lien avec le contenu ou l'utilisation du site. Le client s'engage à respecter sur son site les lois et règlements en vigueur en France, notamment ceux relatifs à l'information, à la protection des mineurs, à la propriété intellectuelle et au commerce.

## Durée et reconduction

Le contrat d'hébergement est souscrit pour un an et payable en début d'annualité. Il est reconductible d'années en années par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties par courrier recommandé ou par email avec accusé de réception envoyé à l'autre partie deux mois au moins avant la date anniversaire du contrat.

## Tarifs

Les tarifs sont révisables annuellement. Studio à Table s'engage à en informer le client par email ou par courrier. En cas de désaccord sur le nouveau tarif, le contrat pourra être résilié de plein droit par le client, par lettre recommandée avec accusé de réception. Le client s'engage à régler les factures au plus tard 30 jours suivant la date de facturation. Passé ce délai, Studio à Table se réserve le droit de suspendre voire de stopper les services proposés.

## Suspension et résiliation

Studio à Table se réserve le droit de suspendre sans préavis l'hébergement ou de résilier le présent contrat, sans que le client ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité en cas de non-paiement des factures à leur échéance, en cas de non-respect des obligations du client ou en cas de force majeure.

## Cessibilité du contrat

Studio à Table se réserve la faculté de céder, transférer ou apporter à un tiers, sous quelque forme que ce soit, les droits et obligations nés du présent contrat. Le client serait alors prévenu par lettre recommandée.

## Clause pénale

Conformément à l'article L441-6 du Code de commerce, les pénalités de retard sont applicables dans le cas où les sommes dues sont versées après la date de paiement figurant sur la facture. Ces pénalités de retard sont calculées sur la base du taux légal majoré de 1.5 points. En cas de résolution de la vente pour défaut de paiement, les sommes payées par l'acheteur seront purement et simplement acquises au vendeur. En cas de non-paiement total ou partiel d'une commande à l'échéance, les sommes dues au titre de cette commande ou d'autres commandes déjà exécutées ou en cours de prestation seront immédiatement exigibles après mise en demeure.

### Clause résolutoire de vente

Toute commande est acceptée en considération de la situation juridique, financière et économique de l'acheteur au moment de la commande. Il en résulte que si la situation financière de l'acheteur venait à se détériorer entre la date de la commande et la date d'exécution de la prestation, le vendeur serait fondé, soit à exiger un paiement avant la prestation, soit à résilier la vente.

En cas d'inexécution d'une seule des présentes conditions, le vendeur adressera au débiteur une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception. A défaut d'exécution, par l'acheteur, de son obligation dans le délai d'un mois à compter de l'envoi de cette mise en demeure, la vente sera résolue de plein droit s'il plaît au vendeur.

L'acheteur ne pourra demander la résolution de la vente ou rechercher la responsabilité du vendeur en cas de modification des spécificités initiales, intervenant entre la passation de la commande et l'exécution de la prestation, qui résulteraient de l'application d'un texte national ou communautaire. Le vendeur s'engage à informer l'acheteur de ces modifications dans les meilleurs délais.

### Clause de réserve de propriété – Transfert des risques

Les biens resteront la propriété du vendeur jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires, dans les termes de la Loi du 12 mai 1980. Le non-paiement, même partiel, de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens. Le droit de revendication s'exerce même dans le cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire de l'acheteur. En cas de revendication, la vente sera résiliée de plein droit.

Par dérogation à l'article 1583 du Code Civil, la livraison des biens opère transfert des risques à la charge de l'acheteur, tant pour les dommages subis par les biens que ceux causés aux tiers.

En cas de mise en œuvre de la Clause de Réserve de Propriété, les acomptes versés au vendeur lui resteront acquis à titre de dommages et intérêts.

## Force majeure

Pour les besoins des présentes Conditions Générales de Vente, est considéré comme un cas de force majeure tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible qui rend impossible l'exécution des obligations de l'une ou l'autre des parties de manière temporaire ou définitive. Ceci inclut, sans s'y limiter, les guerres, émeutes, insurrections, graves perturbations de la sécurité publique, actes terroristes, catastrophes naturelles telles que tremblements de terre, inondations, ouragans, incendies, épidémies, pandémies, mesures de quarantaine imposées par les autorités gouvernementales, barrières de dégel, ainsi que la maladie grave de l'une des parties clés impliquées dans l'exécution du contrat lorsque cette maladie, dûment certifiée par un professionnel de la santé compétent, empêche cette partie de remplir ses obligations contractuelles.

En cas de survenance d'un tel événement de force majeure, la partie affectée doit immédiatement notifier l'autre partie par écrit, en fournissant des preuves détaillées de la nature de l'événement et de son impact sur sa capacité à exécuter ses obligations. Les obligations des parties seront suspendues dès la notification et jusqu'à ce que l'événement de force majeure cesse d'empêcher l'exécution des obligations contractuelles. Les parties s'engagent à mettre en œuvre tous les efforts raisonnables pour minimiser les conséquences de l'événement de force majeure et reprendre l'exécution normale du contrat dès que possible.

Si l'événement de force majeure persiste pendant une période supérieure à 120 jours, chaque partie aura la possibilité de résilier le contrat sans indemnité ni pénalité, sous réserve d'une notification écrite à l'autre partie.

## Règlement des litiges

Tout litige relatif à la vente sera à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce d'Auch

Yvan GAPIN

Studio à Table